



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5865

Texte de la question

M Roland Huguét appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des sites informatiques des établissements scolaires en particulier dans les collèges et lycées. Grâce aux efforts conjugués de l'Etat, dans le cadre du Plan Informatique pour tous, et des collectivités territoriales Région et Département, agissant complémentirement, la plupart des établissements sont sérieusement dotés. Ces sites informatiques fonctionnent bien souvent de façon remarquable grâce à l'aide apportée aux professeurs par du personnel occasionnel formé et compétent. De façon à pérenniser ces actions, il lui demande s'il envisage de créer les postes d'animateurs de centre informatique comme cela avait été fait pour les documentalistes.

Texte de la réponse

Reponse. - Après des phases d'expérimentation, l'informatique pédagogique est maintenant parvenue à maturité grâce aux efforts entrepris tant en matière d'équipement que dans le domaine de la formation des enseignants. Les nombreuses actions qui ont été menées à cet effet, en particulier au sein des MAFPEN, ont visé à former un réseau homogène et cohérent d'enseignants-animateurs répartis dans les établissements. Généralement, ces enseignants-animateurs bénéficient de décharges de service ou d'heures supplémentaires dégagées par le chef d'établissement sur la dotation horaire globale attribuée à l'établissement. La souplesse de ces modalités est bien adaptée aux évolutions rapides que connaît actuellement l'informatique pédagogique : diffusion à l'ensemble des disciplines, diversification croissante des techniques utilisées (imagiciels, ordinateur outil de laboratoire et d'atelier CD-ROM). Dans ces conditions il n'a jamais été envisagé, jusqu'à présent, de créer des emplois spécifiques pour l'animation des centres informatiques des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Huguét Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5865

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3387